

## VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

N°DEC-2022-134

**DECISION DU MAIRE**

**OBJET : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SERVICE C2213379 AVEC LA SOCIÉTÉ ARPEGE RELATIF À L'HÉBERGEMENT EN MODE SAAS, MAINTENANCE ET ASSISTANCE DES PROGICIELS CONCERTO OPUS, CONCERTO MOBILITÉ OPUS ET CONCERTO PRESTO OPUS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023**

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20-03-07 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire dans les seules limites de l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu la décision n° 2020-90 du 20 juillet 2020 relative à la conclusion d'un contrat d'hébergement en mode Saas, maintenance et assistance des progiciels Concerto Opus, Concerto Mobilité Opus et Concerto Presto Opus avec la société ARPEGE,

Considérant que le contrat susvisé arrivera à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il convient, par conséquent, de souscrire un nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant le nouveau contrat de service C2213379 proposé en ce sens par la société ARPEGE,

DECIDE

Article 1 : de souscrire un contrat de service C2213379 auprès de la société ARPEGE sise, 13, rue de la Loire CS 23619 – 44236 - SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE cedex, relatif à l'hébergement en mode Saas, maintenance et assistance des progiciels Concerto Opus, Concerto Mobilité Opus et Concerto Presto Opus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, reconductible tacitement, 4 fois, par période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse donc excéder 5 ans. Il est précisé que le coût dudit contrat s'établit de la manière suivante :

PRESTATION	PRODUITS	NOMBRE DE CONNEXIONS / LICENCES	DATE DE DEMARRAGE DES SERVICES	MONTANT ANNUEL € HT	MONTANT ANNUEL € TTC
Hébergement	CONCERTO OPUS Base de test	-	01/01/2023	405,18	486,22
	CONCERTO MOBILITE OPUS Abonnement	10		690,46	828,56
	CONCERTO PRESTO OPUS Abonnement	1		66,62	79,94
	CONCERTO OPUS Abonnement	9		4 757,66	5 709,19
Maintenance	CONCERTO OPUS Périodique	9		4 774,62	5 729,54
	CONCERTO OPUS Petite Enfance	2		319,96	383,95
	CONCERTO OPUS Interface PES ORMC	-		124,63	149,56
	CONCERTO OPUS Interface Eléments de Paie	-		139,11	166,93
	CONCERTO OPUS Relais Assistante Maternelle	-		159,97	191,96
	CONCERTO OPUS Interface SEPA	-		124,63	149,56
	CONCERTO OPUS Planning des agents	-		139,11	166,93
	CONCERTO OPUS Interface Comptable	-		-	-
	CONCERTO MOBILITE OPUS Maintenance	10		756,02	907,22
	CONCERTO PRESTO OPUS Maintenance	1	56,28	67,54	

Article 2 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget communal des exercices considérés.

Article 3 : de rendre compte au conseil municipal de la présente décision.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt le 07/09/2022

Le maire certifie que la présente décision  
a été déposée en Préfecture du Val d'Oise  
au titre du contrôle de légalité  
le 09/09/2022  
qu'elle a été notifiée aux intéressés  
le 09/09/2022  
et publiée le 09/09/2022

 Le Maire  
Sandra BILLET

 Le Maire  
Sandra BILLET